Lettre d'information

N°12 - Mars 2020

P. 04 DOSSIER
Communes et interco
Elections

P. 09 ENVIRONNEMENT
Stratégie du plan climat

P. 15 LOISIRS
Du nouveau au
Moulin Neuf

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

Sommaire

04 **Dossier**
Communes et interco
Elections

08 **Autorisations d'urbanisme**
Comment faire ?

09 **Plan climat**
Quelle stratégie ?

10 **Médecins de garde**
Quelle est la marche à suivre ?

11 **Enfance jeunesse**
Organisation des séjours

12 **Océans plastifiés**
Exposition et conférence en mars

14 **Les Digitales**
En avant pour une nouvelle saison

15 **Moulin Neuf**
Du nouveau pour en profiter encore plus

Edito

Le 16 décembre dernier, nous avons adopté notre Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Schéma de Cohérence Territorial (SCoT). L'aboutissement de cette démarche confirme la volonté de la collectivité d'oeuvrer en faveur d'un aménagement durable du territoire.

Notre engagement pour devenir un territoire à énergie positive dans le cadre de notre plan climat ainsi que les différentes actions liées à la mobilité, participent également à la construction de bases solides pour notre développement.

L'installation d'une Maison de Services Au Public ainsi que tout ce qui sera mis en oeuvre dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales permettront de développer une action publique sociale partagée entre tous les acteurs du territoire et les habitants. Tout cela contribuera également à l'équilibre territorial.

Les 38 élus communautaires peuvent être fiers du travail collectif mené durant ces six dernières années. J'y associe aussi les élus communaux et bien naturellement l'ensemble des collaborateurs.

Au mois de mars, nous serons amenés à élire simultanément les conseillers municipaux pour nos communes et les conseillers communautaires.

Les élus de demain auront, j'en suis sûr, à cœur de poursuivre le développement de notre territoire dans l'harmonie, la solidarité et le souci du bien-être de chacun et du bien-vivre ensemble.

Parce que vous êtes les premières et les premiers concernés, je vous invite à agir en venant voter le 15 mars.

Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES
Présidente

Directrice de la rédaction :
Marie-Claude Costa Ribeiro Gomes
Siège : Questembert Communauté
8 avenue de la Gare
56230 Questembert
Rédaction : M-C Costa Ribeiro Gomes, C. Trottier
Création graphique : C. Trottier
Photo de la Présidente : ©bignolet
Photo de couverture : @Adobestock - Melinda Nagy
www.questembert-communaute.fr
ISSN : 2607-169X
Edité à 10 900 exemplaires - Mars 2020
Imprimé par Créimprim-IOV Arradon

Permanences

au siège communautaire 8 av. de la Gare - Questembert

Pour les particuliers :

ADIL (sur RV au 02 97 47 02 30) **:**
2è vendredi de chaque mois 9h30-12h

Rénov'Habitat Bretagne (sur RV au 02 97 68 28 11) **:**
2è vendredi de chaque mois 9h30-12h

Conciliateur de justice (sur RV au 06 22 56 05 80) **:**
lundi 9h-12h / 14h-17h sauf 3è lundi du mois

Attaché parlementaire (02 97 70 61 72) **:**
4è mercredi de chaque mois 10h-12h (sauf juillet et août)

Pour les professionnels (création ou reprise d'activité) :

Région Bretagne (sur RV au 06 38 80 68 88)

COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉ : DES COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

LES PRINCIPALES COMPÉTENCES DES MAIRIES

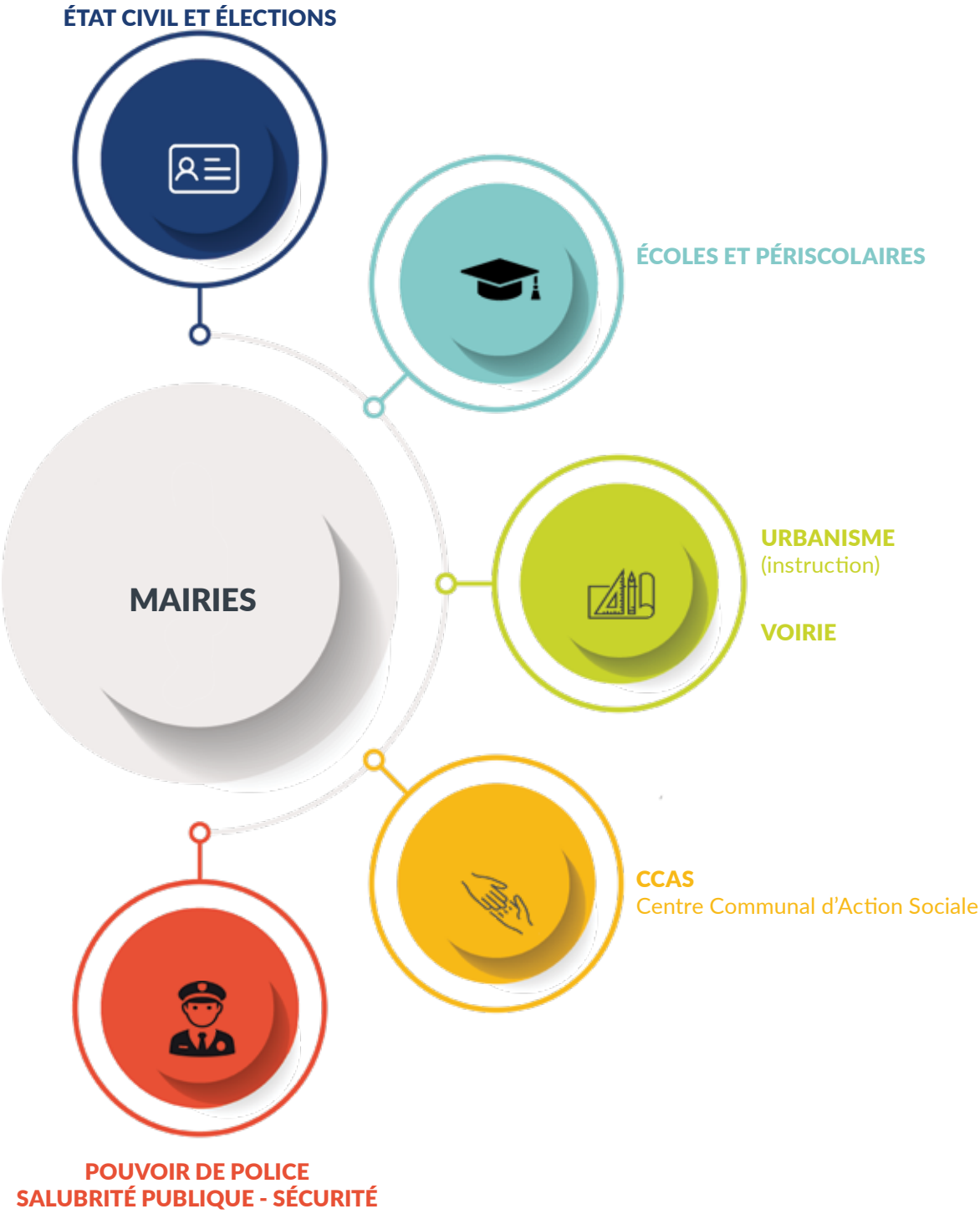

LES PRINCIPALES COMPÉTENCES DE L'INTERCOMMUNALITÉ*

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

CENTRE CULTURELS L'ASPHODÈLE, LES DIGITALES ET LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PARCS D'ACTIVITÉS

GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
(collecte et traitement)

PISCINE BEAU SOLEIL

GEMAPI
gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

TOURISME ET MOULIN NEUF

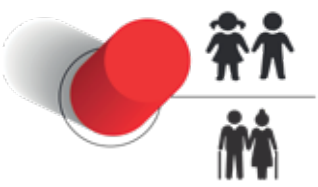

ENFANCE-JEUNESSE
(accueils de loisirs)

GÉRONTOLOGIE

LOGEMENT ET AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

*plus d'infos sur www.questembert-communaute.fr

INTERCOMMUNALITÉ : COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE ?

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il réunit tous les conseillers communautaires. Il est l'organe délibérant chargé de gérer les affaires de l'intercommunalité. Il élit son ou sa président.e et ses vices-président.e.s. Il est composé de 38 membres représentants de chaque commune. Le nombre de représentants par commune varie en fonction des communes. Il se réunit une fois par mois en moyenne. Ses séances sont publiques.

LE BUREAU

Il est composé du ou de la président.e, des vices-président.e.s et des maires. Il examine et prépare les décisions à soumettre au conseil communautaire (sur propositions des comités et commissions). Il peut également tenir un rôle décisionnel dans la limite des délégations qui lui sont confiées par le conseil communautaire. Il se réunit une fois par mois en moyenne.

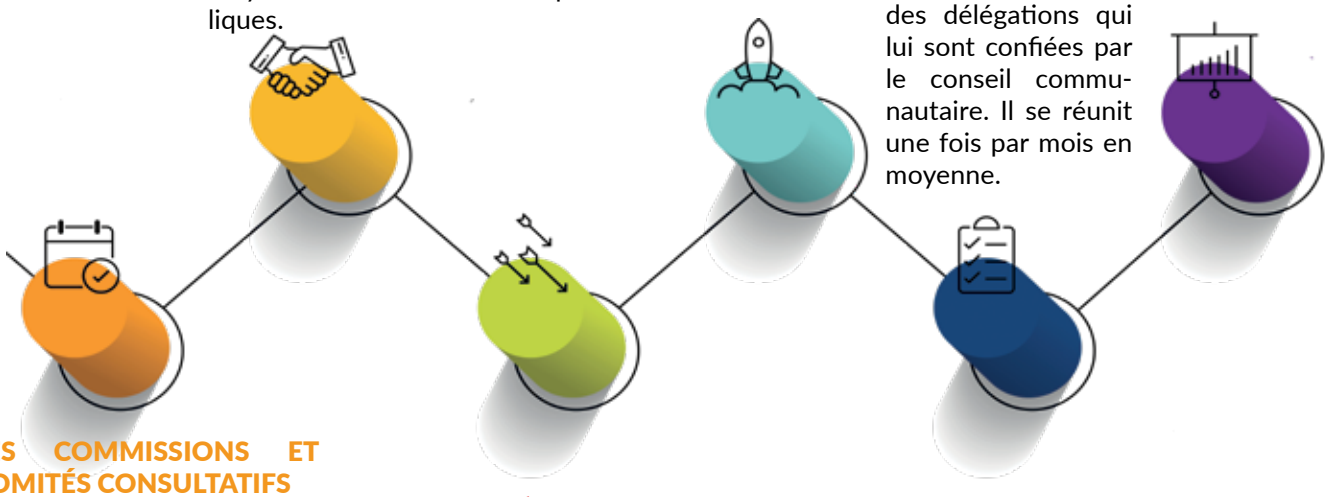

LES COMMISSIONS ET COMITÉS CONSULTATIFS

C'est le conseil communautaire qui définit le nombre et la nature des commissions et comités. Celles-ci n'ont aucun pouvoir de décision. Elles sont composées de délégués nommés par les communes membres. Leur présidence est assurée par un élu désigné à cette fonction en son sein.

L'installation du conseil communautaire

Le conseil communautaire sera composé de conseillers élus soit directement par les électeurs (communes + 1 000 hab.) soit par les conseillers municipaux (communes – 1 000 hab.). Les membres de l'exécutif communautaire (Président et Vice-Présidents) seront alors élus parmi les conseillers communautaires. Le conseil communautaire comptera donc 38 conseillers qui éliront un Président et entre 8 et 11 Vice Présidents maximum. Ce nombre est déterminé lors du premier conseil communautaire. Il ne doit pas dépasser 20 % de l'effectif total (soit 38*20 % = 8). Toutefois, le Conseil communautaire peut décider (à la majorité des deux tiers de ses membres) de passer à 30 % soit 11 Vice Présidents pour notre Communauté (soit 38*30 % = 11).

Combien de représentants par commune au conseil communautaire ?

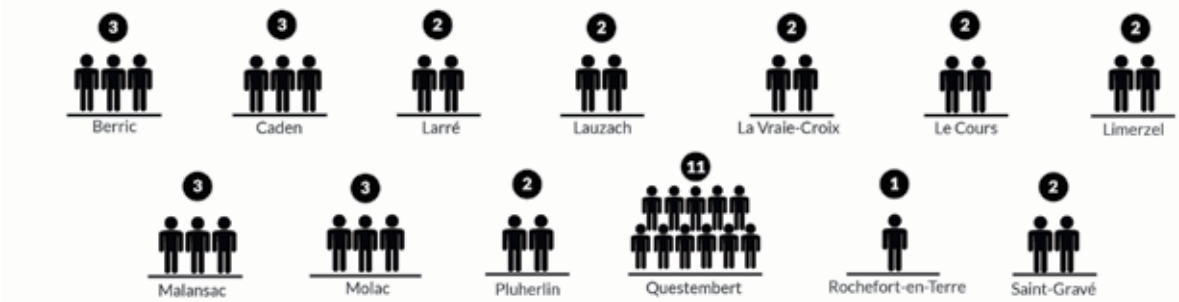

ÉLECTIONS : COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour les communes de - de 1 000 habitants
Larré, Lauzach, Le Cours, Rochefort-en-Terre et St-Gravé

ELECTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Le mode d'élection des conseillers municipaux reste inchangé. Vous pourrez voter pour un candidat individuel ou pour des listes, même incomplètes. Vous aurez la possibilité également de modifier le contenu du bulletin de vote, en supprimant ou en ajoutant des noms de candidats : ce système s'appelle le « panachage ». **Attention ! Vous ne pourrez plus proposer, sur le bulletin, le nom de quelqu'un qui ne se soit pas déclaré candidat.**

ELECTIONS DE L'ÉLU COMMUNAUTAIRE ET DE SON SUPPLÉANT
Les conseillers communautaires resteront désignés de manière indirecte par les conseillers municipaux, dans l'ordre établi par le conseil municipal, que l'on appelle « l'ordre du tableau » : le maire, les adjoints dans l'ordre de leurs élections et ensuite les conseillers municipaux.

Pour les communes de + de 1 000 habitants
Berric, Caden, la Vraie-Croix, Limerzel, Malansac, Molac, Pluherlin et Questembert

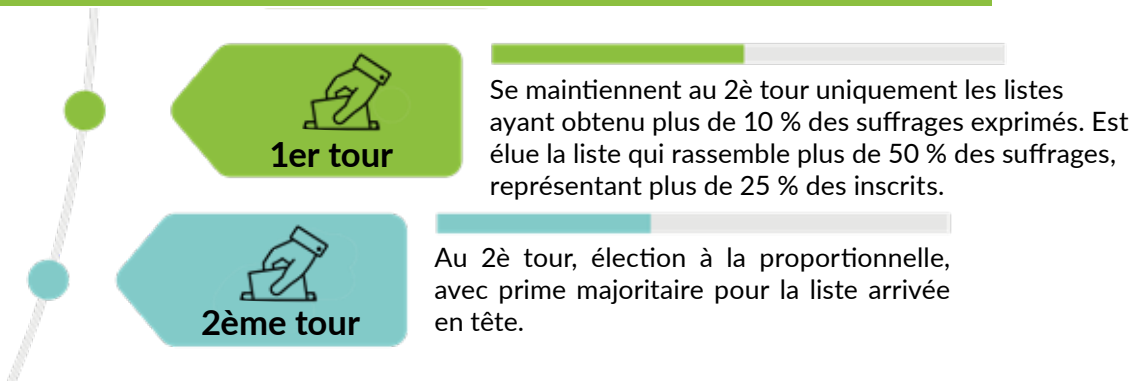

ELECTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Il est élu au scrutin proportionnel de liste à 2 tours avec la moitié des sièges accordée à la liste arrivée en tête. Les listes doivent être complètes, sans modifications de l'ordre de présentation et être composées d'autant de femmes que d'hommes.

ELECTIONS DE L'ÉLU COMMUNAUTAIRE ET DE SON SUPPLÉANT
Le bulletin de vote comportera deux listes : une pour l'équipe candidate aux élections municipales et une pour les candidats de cette équipe municipale à l'élection communautaire.
Attention : ne rayez pas de noms et n'en ajoutez pas. Votre bulletin serait nul.

AUTORISATIONS D'URBANISME : COMMENT FAIRE ?

Constuire une nouvelle habitation, l'agrandir, installer une clôture, un abri de jardin ou poser une fenêtre de toit sont autant d'aménagements qui doivent se faire en conformité avec les règles d'urbanisme en vigueur. Mais comment faut-il s'y prendre et qui fait quoi ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal* ayant les effets d'un SCoT du territoire de Questembert Communauté a été approuvé en décembre dernier. Ce document ne change absolument rien à la façon de procéder pour un projet de construction ou d'aménagement.

Les différentes étapes à respecter

1. **dépôt d'un dossier à la mairie** de la commune dans laquelle les travaux sont envisagés,
2. **demande d'un rendez-vous (si besoin) :**
   - **auprès de la mairie** (y compris en amont du projet) pour obtenir des conseils réglementaires (PLUi),
   - **auprès de Golfe du Morbihan Vannes Agglo (GMVA)** pour des conseils architecturaux,
3. **réception de l'arrêté** signé par la mairie.

L'instruction technique du dossier

Autrefois du ressort de l'Etat, ce travail administratif incombe désormais aux intercommunalités. Questembert Communauté a fait le choix de déléguer cette mission à GMVA pour les 13 communes de son territoire. Une décision prise car la collectivité est dotée d'un service Autorisation du Droit des Sols (ADS).

Le rôle du maire

Même si l'instruction technique est faite par GMVA le maire reste compétent en matière d'urbanisme. Il veille au respect des règles dans sa commune. C'est à lui que revient la signature de l'autorisation à la fin de l'instruction du dossier.

***Les pièces du PLUi sont disponibles sur www.geoportail-urbanisme.gouv.fr** ou sur **www.questembert-communaute.fr**

QUI PEUT VOUS AIDER ?

Pour connaitre les règles d'urbanisme,
Pour savoir quel dossier déposer,
Pour obtenir de l'aide à la constitution du dossier,
Pour déposer le dossier.

LA MAIRIE

Pour obtenir un avis architectural.

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLO (service ADS)

AIR ÉNERGIE - QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
PLAN CLIMAT

PLAN CLIMAT : QUELLE STRATÉGIE ?

Afin de lutter contre le changement climatique, Questembert Communauté s'engage, dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial, pour que notre territoire de 13 communes devienne un TEPOS (Territoire à Energie POSitive) d'ici 2050. Pour y parvenir, nous allons devoir agir collectivement sur les 3 leviers ci-dessous. Le plan d'action de cet engagement est en cours d'écriture en concertation avec les acteurs du territoire.

> **« Un Territoire à énergie positive (TEPos) est un territoire dont les besoins d'énergie ont été réduits au maximum et sont couverts par les énergies renouvelables locales. Un tel objectif nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs : élus, associations, entreprises, citoyens... »**

Réduire de 48% les consommations d'énergie

Diminuer les besoins de chauffage/électricité par la rénovation des bâtiments (résidentiel, tertaires...)

Maîtriser les consommations d'énergie (baisser de 1°C le chauffage...)

Réduire l'usage de l'énergie pour le transport (covoiturage, train...)

10 maisons rénovées

100 MWh/an économisés

Produire 3 fois plus d'énergie renouvelable

Produire de l'électricité par des panneaux solaires photovoltaïques
Mi 2020, le cadastre solaire indiquera la faisabilité de projets sur vos toitures

Privilégier l'énergie locale pour le chauffage (bois, géothermie...)

Produire du biogaz pour les véhicules grâce à la méthanisation

1 installation de méthanisation à la ferme

2,5 GWh/an produits

Réduire de 39% les émissions de GES

Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre dans le transport (véhicules électriques, biogaz...)

Arrêter l'usage des énergies fossiles pour le chauffage (fioul, gaz...)

Augmenter le stockage carbone par les haies bocagères, forêts...

10 arbres plantés

8 TCO2e stockées/an

©Adobestock - sdecoret

15 SAMU

« En cas de détresse vitale **ou** pour connaître le médecin de garde. »

MÉDECINS DE GARDE : QUELLE EST LA MARCHE À SUIVRE ?

Besoin de joindre un médecin le soir, la nuit, le week-end et les jours fériés ? Faites le 15 !

Le médecin régulateur, selon la situation vous donnera un conseil médical, décidera d'une hospitalisation ou **vous indiquera le médecin de garde de votre secteur** pour une consultation.

Pour cela, pensez à bien préciser le nom de votre commune de résidence.

ENFANCE JEUNESSE :
DES SÉJOURS AU PRINTEMPS & CET ÉTÉ

Cette année, nous vous proposons des séjours pendant les vacances de printemps et d'été. Pour cela, vous devrez pré-inscrire vos enfants et/ou jeunes dès la fin mars ! Retrouvez ci-dessous toutes les modalités.

21 mars

DIFFUSION DES PROGRAMMES

Le programme sera disponible sur www.questembert-communaute.fr ou dans votre boîte mail si vous en avez fait la demande.

28 mars

PRÉ-INSCRIPTIONS

Rendez-vous au siège de
Questembert Communauté
8 avenue de la gare à Questembert
entre 9h30 et 16h.

PIÈCES À FOURNIR

Munissez-vous du dossier dûment complété :

- Fiche familiale,
- Fiche sanitaire,
- Fiche de pré-inscription
- Attestation CAF ou MSA,
- Attestation de Responsabilité Civile,
- Copie du carnet de santé (vaccins),
- Test d'aisance aquatique (si besoin).

3 avril

CONFIRMATION INSCRIPTIONS SÉJOURS PRINTEMPS

Vous recevrez la confirmation par mail.
Vérifiez bien vos courriers indésirables (spams).

15 mai

CONFIRMATION INSCRIPTIONS SÉJOURS ÉTÉ

Vous recevrez la confirmation par mail.
Vérifiez bien vos courriers indésirables (spams).

PAS DISPONIBLE LE 28 MARS POUR LES PRÉ-INSCRIPTIONS ?

Rendez-vous au service enfance jeunesse
rue Jean Grimaud à Questembert
Pour les camps des vacances de Printemps :
lundi 30/3, mardi 31/3 ou mercredi 1er/04.
Pour les camps d'été : jusqu'au mercredi 13/05.

Fiche familiale,
Fiche sanitaire,
Fiche de pré-inscription.
à télécharger sur
www.questembert-communaute.fr

+

Attestation CAF ou MSA,
Attestation de Responsabilité Civile,
Copie carnet de santé (vaccin),
Test d'aisance aquatique (selon le séjour)

=

UN GAIN DE TEMPS POUR LES PRÉ-INSCRIPTIONS

MOULIN NEUF AVENTURE :
NEUF (BONNES) RAISONS D'EN PROFITER !

01 Parce que c'est à deux pas de chez vous dans un cadre naturel préservé où chacun peut profiter d'un bol d'air pur en se baladant autour des 2,7 km de l'étang,

02 Parce que la base de loisirs du Moulin Neuf Aventure est ouverte plus de 100 jours dans l'année d'avril à septembre et de 13h30 à 19h30,

03 Parce qu'on vous accueille avec un grand sourire et on vous donne de bons conseils pour profiter des nombreuses activités, que ce soit en famille ou entre amis,

04 Parce que vous pouvez profiter d'une balade dans le « Village préféré des Français 2016 » à Rochefort-en-Terre à seulement 15 minutes à pied,

05 Parce qu'il y a toujours quelque chose à faire, jugez plutôt : des activités nature et détente (location de vélo, de rosalie, course d'orientation), des sensations pour toute la famille avec le parcours dans les arbres et la tyrolienne, des activités nautiques avec du pédalo, du canoë, du kayak et même du paddle pour se sentir comme en vacances,

06 Parce qu'il se passe toujours quelque chose : d'avril à septembre, des animations et activités complémentaires à la base de loisirs seront proposées chaque semaine (pêche, balade nature...).

07 Parce que vous pouvez découvrir l'histoire locale à travers l'Escape Game et l'affaire Penn-Dall ! Perspicacité et votre faculté à réfléchir en équipe seront déterminantes.

08 Parce que pour tous les habitants de Questembert Communauté, c'est 10 % de réduction. Vous en voulez encore plus ? Un pass Privilège avec - 50 % durant toute l'année !

09 Parce que le dimanche 12 avril 2020, on vous réserve de nombreuses surprises pour Pâques. Toutes les activités seront proposées à tarifs très préférentiels et autant de fois que vous le souhaitez !

Moulin Neuf Aventure
Ouvert du 4 avril au 13 sept. 2020
Avril, mai, juin et septembre :
week-end, jours fériés et vacances scolaires,
Juillet et août : tous les jours

02 97 42 55 28
info@moulin-neuf-aventure.bzh
www.moulin-neuf-aventure.bzh

AUBERGE DU MOULIN NEUF : UN NOUVEAU GÉRANT

Dès le début mars, c'est Romuald BOYER qui sera aux commandes de l'Auberge du Moulin Neuf. Un choix de la collectivité motivé par le tempérament du jeune trentenaire qui souhaite donner un nouveau souffle à l'établissement !

Fort d'une expérience dans des restaurants de cuisine traditionnelle de la région et de traiteur à son compte, Romuald est prêt à relever le défi qui lui est lancé ; et pour ça, il ne manque pas d'idées et d'enthousiasme !

Une ouverture toute l'année

C'est la première chose que l'équipe a souhaité, consciente des besoins de la clientèle. " Nous ne sommes pas là que pour la clientèle touristique. Nous voulons mettre toutes les chances de notre côté pour fidéliser les habitants du territoire " souligne Romuald.

De juin à septembre :
le midi et le soir 7j/7,

D'octobre à mai :
les midis le mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche et certains soirs sur réservation.

Les nouveautés ?

- des pizzas sur place ou à emporter,
- des Happy Hours* le vendredi soir de 18h30 à 20h sur une sélection de bières et cocktails,
- des "planches apéro",
- des glaces en vente au bar.

Une nouvelle équipe

Pour l'accompagner dans ce nouveau projet, Romuald s'est entouré d'un cuisinier (Félix) et d'un serveur (Samuel). Le recrutement d'un second serveur est en cours. Romuald quant à lui accueillera les clients et assurera le service au bar.

Une offre plus large

L'équipe proposera une restauration traditionnelle "fait maison", un service de traiteur, de la location de salle et un menu du jour le midi.

** Anglicisme signifiant littéralement « heure heureuse » est une période d'une ou de plusieurs heures au cours de laquelle un établissement propose des boissons (en particulier alcoolisées) à des tarifs plus avantageux que d'ordinaire.*

De gauche à droite :
Félix (cuisinier), Romuald (gérant) et Samuel (serveur)

02 97 48 21 47
www.auberge-moulinneuf.fr

©Questembert Communauté

OCÉANS PLASTIFIÉS : UN PROGRAMME D'ANIMATIONS POUR TOUS

Après le ciné-débat " Océans, le mystère plastique " du 4 février au Cinéma Iris, place désormais à l'exposition et à la conférence débat. Pour consulter le programme complet, rendez-vous sur www.questembert-communaute.fr

EXPOSITION « OCÉANS PLASTIFIÉS »

Association Expédition MED

Du samedi 14 mars au vendredi 10 avril 2020
L'Aphodèle, Questembert
Samedi 14 mars – 11h : Inauguration

Nos objets de consommation, majoritairement en plastique, se transforment une fois devenus inutiles, en déchets à longue durée de vie et beaucoup finissent par envahir nos mers et océans. Composée de maquettes, d'animations, de témoignages, cette exposition pédagogique et scientifique de 200 m² permet à tous, y compris aux plus jeunes, de prendre pleinement conscience du problème. Elle est un cri d'alarme pour sensibiliser et inciter à la prévention. Elle se veut aussi optimiste en apportant des solutions !

À découvrir : mercredi, samedi : 15h-18h
dimanche : 10h-12h /15h-18h
Entrée libre et gratuite

(Visites guidée sur réservation pour les élèves des établissements du territoire en dehors de ces horaires)

CONFÉRENCE-DÉBAT « OCÉANS ET MERS PLASTIFIÉS, UNE BOMBE À RETARDEMENT ÉCOLOGIQUE »

Par Bruno Dumontet, fondateur d'Expédition MED

Mardi 24 mars 2020 à 20h
L'Asphodèle, Questembert

Nous sommes entrés dans l'ère du plastique et en quelques décennies, ce matériau a colonisé et pollué l'ensemble des océans et mers du monde. Cette pollution invisible et silencieuse est une tragédie, un « écocide planétaire ».
S'appuyant sur des publications scientifiques, des témoignages photos et vidéos, cette conférence présente un état des lieux sur les sources et origines de cette pollution, les connaissances et les conséquences sur la biodiversité marine.
Des solutions existent et chacun peut agir au quotidien, ce n'est pas une fatalité, nous sommes tous concernés !

Durée : 45 mn + échanges
Entrée libre et gratuite

©Siellez

CENTRE CULTUREL LES DIGITALES - CADEN :
QUATRE EXPOSITIONS ET DES ATELIERS DE MARS À OCTOBRE

Horaires d'ouverture

Jeudi, vendredi, samedi, dimanche
de 14h30 à 18h30
Fermé les jours fériés

02 97 67 14 59

www.questembert-communaute.fr

©Siellez

Hélène Siellez
Exposition " Entrelacs " 06 mars > 03 mai 2020
Sculptures papier

Samedis 21 mars et 04 avril de 14h30 à 16h30
Atelier autour du recyclage du papier et du plastique avec l'artiste
Tout public dès 7 ans (- 12 ans accompagnés) - Gratuit - sur réservation

©Challe

Daniel Challe
Exposition " Malansac, un portrait photographique " 07 mai > 07 juin 2020
Photographie argentique

Samedi 30 mai de 14h30 à 17h30
Atelier cyanotype (procédé photo ancien) Guénola Furic
Tout public dès 10 ans (- 12 ans accompagnés) - Gratuit - sur réservation

©Marcola

Matthieu Marcola
Exposition " 0,666 seconde de calme " 03 juillet > 30 août 2020
Peinture/Sculpture

Mardi 28 juillet à 17h
Spectacle circassien avec Seydouba Camara artiste circassien
Tout public - Gratuit - entrée libre

©Vaute

Delphine Vaute
Exposition " BotanicAnimalia " 04 sept. > 18 oct. 2020
Illustrations

Services communautaires
HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

SIEGE COMMUNAUTAIRE
8 av. de la Gare - Questembert
ACCUEIL
Du lundi au vendredi : 9h-12h30/14h-17h
fermé le mardi après-midi

SERVICE DÉCHETS
Du lundi au vendredi : 9h-12h30

DÉCHÈTERIE DE KERVAULT
Rue abbé Edme Mariotte - Questembert
Lundi, mardi, mercredi : 8h30-12h/13h30-17h
Jeudi : fermée le matin/13h30-17h
Vendredi et samedi : 8h30-12h/13h30-17h30

SITE DE VALORISATION DES DÉCHETS DE L'EPINE -Limerzel
Lundi : fermé le matin/13h30-17h
Mardi : fermé
Mercredi et jeudi : 8h30-12h/13h30-17h
Vendredi et samedi : 8h30-12h/13h30-17h30

PÔLE JEUNESSE
18 rue Jean Grimaud - Questembert
Du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-17h
Mercredi fermé
Semaine d'inscription
Du lundi au vendredi 9h-12h30 / 13h30-18h

RELAIS INTERCOMMUNAL PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES
8 av. de la Gare - Questembert
à consulter sur www.questembert-communaute.fr

2 rue du petit village - Malansac
Lundi : 14h-17h
Mercredi : 9h-12h30/14h-18h

CENTRE CULTUREL L'ASPHODÈLE
21 rue du Pont à Tan - Questembert
Mercredi, jeudi et vendredi : 13h30-18h

CENTRE CULTUREL LES DIGITALES
9bis rue de la mairie - Caden
à consulter sur www.questembert-communaute.fr

PISCINE BEAU SOLEIL
14 rue du Calvaire - Questembert
à consulter sur www.questembert-communaute.fr

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ